

AUDIENCES

Audience avec le chef de cabinet du ministère des outre-mer

Le SNES-NC a été reçu le vendredi 23 octobre, avec une délégation de la FSU, par Paul-Hugo Verdin, chef de cabinet du ministère des outre-mer.

Le but de cette mission du ministre des outre-mer est d'ouvrir des discussions sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Le SNES-NC a souhaité porter les inquiétudes d'un grand nombre d'enseignants.

Le cabinet du ministre n'a pas pu nous apporter des réponses précises. Nous avons cependant posé la complexité de la situation locale avec des professeurs du cadre État « résident » et d'autres du cadre « territorial », dont un nombre important ne sont pas citoyens calédoniens.

Nous n'avons pas eu de réponse à nos questions sur la prorogation de la MADGG (Mise à Disposition Globale et Gratuite de la Nouvelle-Calédonie des enseignants) ou sur son éventuelle modification.

Notre analyse est que le ministre de l'Outre-mer est avant tout venu pour renouer les fils du dialogue. A ce stade des échanges, il semble que les questions concrètes et pourtant essentielles touchant à l'enseignement ne sont pas une priorité.

Le SNES-NC a de nouveau posé le problème de la fin de l'ITR pour les retraités du cadre-État. Nous avons été reçus l'an dernier par le ministre du budget de l'époque, Gérald Darmanin, sur ce sujet.

Manifestement, le dossier n'a pas avancé alors qu'il s'agit d'un problème majeur. Les retraites du cadre-État sont dès aujourd'hui plus faibles que celles des territoriaux. Ils cotisent en effet sur la partie non indexée du salaire donc à terme ils perçoivent une pension de retraite « désindexée ».

Le SNES-NC a alerté sur les problèmes récurrents concernant la reconnaissance des CIMM (Centre des Intérêts Matériels et Moraux) pour les enseignants du cadre État. La procédure qui s'étale le plus souvent sur un an et demi est beaucoup trop longue et reste opaque. Nous nous étonnons de certains refus. Comment contester la reconnaissance des CIMM à des agents citoyens calédoniens ? L'administration pousse à la « territorialisation », alors que celle-ci ne doit pas être une obligation, mais un choix. Les contentieux se multiplient au Tribunal Administratif et un certain nombre de collègues obtiennent gain de cause.

Pour terminer, nous avons souhaité aborder la question de la laïcité en Nouvelle-Calédonie.

Ce sujet s'inscrit dans un contexte dramatique après l'attentat qui a frappé notre collègue Samuel Paty mais nous l'abordons de manière systématique depuis des années en Nouvelle-Calédonie.

Nous demandons des actions fortes en réaction à l'attentat car notre jeunesse est fortement connectée aux réseaux sociaux. Elle est ainsi touchée par une forme de propagande extrémiste.

D'autres mouvements religieux tentent également de pénétrer l'école, par exemple par la création d'aumôneries dans les établissements publics.

Nous nous opposons depuis plusieurs années, et en particulier depuis la mise en place de la correction locale du baccalauréat, à l'obligation qui est faite aux professeurs de l'enseignement public de corriger les examens dans des établissements confessionnels.

En outre, l'enseignement confessionnel est largement favorisé en Nouvelle-Calédonie.

L'enseignement privé reçoit en effet chaque année près de la moitié de la dotation de l'Etat pour l'enseignement en Nouvelle-Calédonie (cette dotation est de près de 50 milliards CFP par an) alors qu'il scolarise moins d'un tiers des élèves calédoniens.

DÉCLARATION DU MINISTRE SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le SNES-NC déplore les propos hasardeux du ministre des outre-mer sur les manquements de l'enseignement de l'histoire contemporaine de la Nouvelle-Calédonie.

Un travail remarquable a été réalisé depuis des années pour que l'histoire de la Nouvelle-Calédonie soit enseignée depuis l'école primaire jusqu'au lycée.

Nous pouvons, comme pour tout enseignement, encore progresser ; les programmes évoluent en permanence. Nous nous étonnons de la proposition du ministre de confier une mission au Comité des Sages sur ce sujet. Le ministre désavoue ainsi d'une certaine manière le travail mené par les historiens, l'inspection pédagogique et les professeurs d'histoire-géographie.

L'improvisation du ministre sur de tels sujets est pour le moins inquiétante. Alors que la question n'a même pas été abordée vendredi 23 octobre lors de notre audience...

Le SNES-NC est conscient du rôle historique majeur que l'enseignement catholique et l'enseignement protestant ont joué dans le pays, mais un nouvel équilibre, plus juste, doit être trouvé au profit de l'ensemble des élèves.

Le bureau du SNES-NC



www.snes.nc